

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Manche

Extrait du registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture
050-215005398-20261005-D-2026-42-AI
Date de télétransmission : 05/10/2026
Date de réception préfecture : 05/10/2026

Séance du 30 septembre 2026

Date de la convocation :
23/09/2026

Date d'affichage :
23/09/2026

Nombre de conseillers :

Elus : 19

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de septembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur François MARDOC, maire.

Etaient présents : Loëtitia Charlot, Hélène Cauvin, François Duhoux, Marie-Françoise Duval, Mickaël Forgeot, Monique Fossé, Dominique Grenier, Marie-Joëlle Leclerc, Nadine Legay, Sébastien Mabire, François Mardoc, Elisabeth Perrault, Thierry Porée, Antoine Picot, Yves Planque, Jérôme Prével, Céline Rossi, Rémy Travers

Etaient absents/excusés : Ludovic Cabart (pouvoir donné à Rémy travers),

Secrétaire de séance : Céline Rossi

Délibération n°2026-42 : sécurisation et effacement des réseaux BT et EP route des 3 princesses et rue de Gaulle

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les estimations pour la sécurisation et l'effacement des réseaux rue des 3 princesses et rue de Gaulle.

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 270 000 € HT pour la rue des 3 princesses et 214 000 € HT pour la rue de Gaulle.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de ST PIERRE EGLISE s'élève à environ 61 500 € HT pour la rue des 3 princesses et 53 800€ HT pour la rue de Gaulle.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décident la réalisation de la sécurisation et l'effacement des réseaux situés rue des 3 princesses et rue de Gaulle,
- Demandent au SDEM que les travaux soient achevés pour le : **dernier trimestre 2027 pour la rue des 3 princesses et dernier trimestre 2028 pour la rue de Gaulle**
- Acceptent une participation de la commune de 115 300 € HT pour les 2 secteurs, (61 500 € HT + 53 800 € HT)
- S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- Donnent pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

Extrait certifié conforme,
A Saint-Pierre-Église, le 01/10/2026

La secrétaire de séance,
Céline ROSSI



Le Maire,
François MARDOC

